

Le mot du Maire



FAISONS LE POINT

Nous sommes en période de crise et, face aux multiples informations et désinformations qui nous parviennent, il m'a semblé utile de faire un point sur la situation actuelle. Tout en sachant que la vérité d'un jour n'est pas forcément celle du lendemain...

Élections municipales

Le 1^{er} tour s'est déroulé comme prévu le 15 mars dernier et un résultat a été acquis. **La liste de M. Patrick Michel a obtenu environ 67% des suffrages exprimés**, ce qui lui attribue 23 sièges sur les 27 disponibles au Conseil Municipal de Bouxwiller. La liste de M. Bernard Schaff a donc obtenu 4 sièges.

Selon nos informations actuelles, ces résultats sont définitifs. **M. Michel sera donc très probablement le prochain Maire de Bouxwiller.** Cependant, l'installation du nouveau Conseil Municipal n'a pas pu se faire en raison du confinement et **l'ancienne équipe, sous ma direction, reste en place jusqu'à nouvel ordre**, c'est-à-dire, selon toute vraisemblance, au moins la fin mai. En attendant, nous essayons d'accomplir au mieux nos missions. **Merci à celles et ceux qui s'engagent ainsi au service de notre population !**

Confinement

Aussi difficile soit-il, le confinement est, selon l'avis des scientifiques, la meilleure arme contre la propagation du virus et, surtout, l'engorgement des hôpitaux. Alors, **faisons tout notre possible pour limiter nos sorties !** Je précise que toutes les règles du confinement sont édictées par l'État ou la Préfecture ; la Municipalité n'a ajouté aucune contrainte supplémentaire. Nous devons simplement veiller, avec les forces de l'ordre, au **respect des mesures en vigueur** et, si nécessaire, en faciliter l'application (assistance aux personnes isolées, livraisons à domicile, etc. – voir les liens en bas de page).

Déplacements autorisés ou non

L'arrêté préfectoral du 20 avril modifie et assouplit un peu celui du 15 avril concernant l'accès à certains lieux et voies. Voici quelques précisions qui peuvent vous être utiles :

Bastberg

La distance maximale autorisée restant fixée à **un kilomètre du domicile**, vous ne pouvez déambuler que **dans cette limite**, sur la petite route goudronnée, les chemins ruraux, ainsi que les sentiers balisés.

Déchetterie et bennes

Les déchetteries sont actuellement fermées (sauf à des moments bien précis, uniquement pour les professionnels) et les collecteurs de verre et de vêtements ne peuvent pas être vidés par les sociétés gestionnaires. En conséquence, **il est interdit de se déplacer pour aller y déposer des objets**. Seuls le ramassage hebdomadaire des ordures ménagères et celui, les semaines paires, de la poubelle jaune, fonctionnent. **Vous devez stocker vos autres déchets et vos vêtements usagés chez vous jusqu'à la réouverture des sites.**

Jardins potagers, vergers et vignes

Vous êtes autorisés à vous rendre dans vos jardins, vergers et vignes, pour y effectuer des **travaux liés aux cultures potagères, fruitières et viticoles**, en respectant les mesures barrières.

Cimetières

L'accès aux cimetières est autorisé **uniquement pour les enterrements et le recueillement** sur la tombe d'un défunt.

Itinéraires cyclables

Tous les itinéraires cyclables du département restent interdits pour les déplacements liés à la promenade, à l'activité physique ou aux besoins des animaux de compagnie.

Rappel : Quel que soit le motif de votre déplacement, vous devez toujours vous munir d'une attestation individuelle (papier ou numérique) dûment remplie et signée.

Masques

Nous avons retrouvé, dans nos locaux, un reste de masques destinés à lutter contre l'épidémie de grippe H1N1 en 2010, en nombre très insuffisant pour une distribution à tous les habitants. C'est pourquoi nous ne les avons proposés qu'aux professionnels de santé, aux commerçants et à nos agents en contact avec le public.

Des commandes sont en cours, en lien avec la Communauté de Communes et le Département du Bas-Rhin, pour doter gratuitement, dès que possible, chaque habitant de 2 masques homologués, **réutilisables et lavables jusqu'à 50 fois**.

Le financement en sera assuré conjointement par le Département, la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre, la Ville de Bouxwiller et éventuellement d'autres partenaires. Malheureusement, les délais de fabrication sont tels que ces masques ne seront certainement pas disponibles à la date prévue pour le déconfinement... Par ailleurs, nous restons à l'affût de toutes les solutions qui pourraient se présenter à nous.

Quoiqu'il en soit, il est inutile de téléphoner à la Mairie pour demander des masques : **nous ne pouvons pas vous en fournir actuellement** ! Les modalités de distribution des masques gratuits vous seront communiquées dès qu'elles seront définies avec précision.

En attendant, des bénévoles fabriquent des protections anti-postillons en tissu ou des visières en matière plastique (cf. liens en bas de page pour les contacter directement). **Merci à eux !**

Déconfinement

La date annoncée pour **un début** de déconfinement est le **11 mai**. Même s'il n'est pas du tout certain que les cours pourront reprendre ce jour-là, nous ferons ce qu'il faut pour **préparer les locaux scolaires** et garantir au mieux la sécurité des élèves, des personnels et des parents (désinfection, distances de sécurité, aménagements particuliers...).

Services de la Ville

Actuellement, les bureaux de la mairie (et des mairies annexes) sont fermés au public, mais **l'accueil téléphonique est assuré** aux heures habituelles d'ouverture (03 88 70 70 16). Les déclarations de décès se font sur rendez-vous ; à ce propos, on ne constate pas une augmentation trop sensible du nombre de décès par rapport aux années précédentes, même si des cas de contamination au Covid-19 ont été relevés à Bouxwiller. Il n'est pas possible d'en déterminer le nombre exact, car les certificats médicaux restent confidentiels. La réouverture des bureaux se fera, peut-être progressivement, après la fin du confinement.

Les secrétaires prennent régulièrement **des nouvelles des personnes âgées isolées**.

Les autorisations d'urbanisme sont traitées par télétransmission, avec des délais un peu plus longs que d'habitude.

Si les agents administratifs et culturels sont pour la plupart en **télétravail**, certains membres de l'équipe technique sont « sur le terrain » pour assurer des tâches indispensables dans les domaines de la **propreté**, de la **salubrité publique** ou de **l'entretien des bâtiments**. Ils interviennent également sur **les espaces verts et les cimetières** pour éviter un accroissement excessif de la végétation, qui ne serait plus maîtrisable au moment du déconfinement. **Merci de respecter leur isolement pour leur permettre d'agir en toute sécurité !**

La police municipale, présente quotidiennement, a recentré son action sur la gestion de la crise : respect du confinement, recensement des besoins, tout en conservant les opérations habituelles de maintien de la sécurité.

Les agents d'entretien assurent un nettoyage certes plus espacé, mais régulier, des locaux communaux en fonction de leur utilisation. Quant aux **agents des écoles maternelles**, ils sont au « repos forcé » jusqu'à la réouverture des écoles.

Merci à tous les personnels qui prennent leurs missions à cœur et s'efforcent de continuer à les accomplir dans l'intérêt général !

Eau et assainissement

Comme vous avez pu le lire dans le bulletin municipal, nos services d'eau et d'assainissement sont confiés à **VEOLIA depuis le 1^{er} janvier dernier**. Cette entreprise veille particulièrement à la qualité de l'eau potable, pour laquelle le Covid-19 ne présente pas un risque direct. **Le taux de chlore n'a pas besoin d'être augmenté** ; cependant le ressenti peut être légèrement différent, cela tient à quelques facteurs qui sont bien expliqués sur le site de VEOLIA : www.eau.veolia.fr.

Animations et cérémonies

En raison de la pandémie, **tous les rassemblements sont interdits jusqu'à la mi-juillet au moins.**

En particulier, la **traditionnelle commémoration de l'Armistice du 8 mai est annulée.** Il en va **de même pour la célébration de notre Fête Nationale, les 13-14 juillet.**

Sont annulées également : la Journée du Livre, prévue le 6 juin, la Fête de la Musique du 21 juin et les Vendredis de l'Été, au moins jusqu'au 15 juillet.

Les Portes Ouvertes d'Imbsheim (prévues les 18-19 juillet) sont également **annulées.** Leur 40^{ème} anniversaire ne pourra donc être célébré qu'en 2021 (si tout va bien...) !

Le Musée du Pays de Hanau étant fermé, **l'exposition actuelle sur la Sorcellerie sera prolongée jusqu'au 1^{er} novembre.**

Marché des Producteurs

Le marché du mardi soir est suspendu jusqu'à nouvel ordre, mais certains producteurs effectuent des livraisons à domicile ; voir la liste ci-dessous.

Merci à tous les professionnels et à tous les bénévoles qui font preuve de générosité et de solidarité pour nous aider à vivre le mieux possible cette période difficile et **bon courage à vous tous** pour la suite (et la fin...) du confinement !

Alain Janus

CONTACTS

.....

Confection de masques

Des masques en tissu anti-projections ont été fabriqués par des bénévoles de la paroisse protestante de Bouxwiller. Si vous souhaitez obtenir un masque gratuitement, ou bien offrir votre aide pour la confection des masques, merci de contacter directement la paroisse protestante de Bouxwiller.

Tél. : 03 88 70 79 32

Mail : uepal.bouxwiller@orange.fr

Fabrication de visières

L'association Visière Solidaire est un réseau citoyen d'entraide pour la fabrication de visières de protection à l'usage des soignants et des acteurs de la fonction publique :

www.visieresolidaire.org/fr/

Livraisons à domicile

Certains commerçants et artisans de Bouxwiller proposent des services de livraison à domicile. Pour plus de renseignement, consultez notre page dédiée :

www.bouxwiller.eu/commerces-et-artisans-de-bouxwiller-covid-19/

Courses pour les personnes bloquées à domicile

Le Centre Communal d'Action Sociale a mis en place un service réservé aux personnes isolées âgées, nées avant 1945, aux personnes en situation de handicap, ainsi qu'aux malades isolés et aux personnes à risque qui doivent rester confinés, afin de leur offrir une aide matérielle pour l'approvisionnement de leurs denrées.

Pour toute demande d'information concernant ces aides, contactez l'accueil de la Mairie au 03 88 70 70 16, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h. Les membres du CCAS feront de leur mieux pour vous aider.